



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de Londinières n°2026_041

L'an deux mille vingt-six, le **28 Avril** à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Sainte Agathe d'Aliermont.
Sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Objet : Délégués à Seine-Maritime Numérique

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 31

Absents :

Absents excusés : 2

Pouvoirs : 2
Votants : 33

Pour : 33
Contre :
Abstention :

Secrétaire de séance :
M. Martial Pépin

BAILLEUL-NEUVILLE	Mme LAFORETS Catherine
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse
BURES-EN-BRAY	M. LÉVÊQUE Jacky Abs donne pourvoir à M Carment, M. CARMENT Pascal
CLAIS	M. LEBORGNE Vincent, Mme CAMENISCH Sabine
CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul, M. FOURAY Michael
FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian
FRESNOY-FOLNY	M. CARPENTIER Laurent, Mme TAILLEUX, M. DUPUIS François, Mme LAFOLIE Nicolle
GRANDCOURT	M. JACOB Patrice, M. CARBONNIER Romain
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET Armelle, M. DOUVILLE Dominique, Mme MARTEL Régine, M. RIMBERT Matthieu, Mme MAINNEMARRE Florine, M BRETON Gauthier, M FOUCOUT Marc
OSMOY-SAINT-VALERY	M. LECAVELIER Mickael, Mme PIQUET Ludivine
PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé
PUISENVAL	M. DELESTRÉES David
SAINTE-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial, M. MOREL Jean-Marc
SAINT PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER Bénédicte
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno, Mme DESBUREAU Régine Abs donne pourvoir à M. Grandsire.
WANCHY-CAPVAL	M. TAFFIN Guy, Mme PLAIDEAU Delphine

Délibération transmise en Sous-Préfecture et ayant fait l'objet des formalités de publicité – certifiée exécutoire, la Présidente

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Londinières,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives au fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu les statuts de Seine-Maritime Numérique ;

Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la Communauté de Communes de Londinières appelés à siéger au sein de Seine-Maritime Numérique ;

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

Article 1 — Désignation du délégué titulaire

Désigne M. Hervé VASSARD en qualité de délégué titulaire de la Communauté de Communes de Londinières auprès de Seine-Maritime Numérique.

Article 2 — Désignation du délégué suppléant

Désigne M. Guy TAFFIN en qualité de délégué suppléant de la Communauté de Communes de Londinières auprès de Seine-Maritime Numérique.

Article 3 — Autorisation

Autorise Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à notifier cette désignation à Seine-Maritime Numérique.

Article 4 — Exécution

Madame la Présidente et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Présidente,
BILOQUET Armelle

